



## SÉJOUR À SAINT-CANNAT 2018

Un exemplaire par participant à imprimer, remplir et renvoyer par courrier postal à  
La Maison du Jeûne - 504 Chemin de la Loube - Route d'Eguilles - 13760 ST CANNAT

### IDENTITÉ DU PARTICIPANT

NOM & PRÉNOM .....

ADRESSE (NUMÉRO ET RUE) .....

CODE POSTAL ..... LOCALITÉ .....

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ SEXE : F - M C'est mon premier jeûne ? Oui Non

### COORDONNÉES ET CONTACT

TÉLÉPHONE FIXE ..... TÉLÉPHONE PORTABLE .....

ADRESSE EMAIL .....

NOM ET NUMÉRO PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE .....

### À PROPOS DE VOTRE SÉJOUR

DATE DU SÉJOUR : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

#### CHOISISSEZ VOTRE TYPE DE CURE (tarif TTC par personne)

Pendant votre cure, vous profiterez d'un accès libre au Spa, Hammam, Sauna, Piscine, Espace Fitness et participerez aux ateliers découvertes tous les jours (Yoga, Do-In, etc.)

- Jeûne **490 € / semaine** (+ 70 € Cure Nouvel An)
- Mono diète de fruits ou riz (+ 80 € par semaine ou 15€ par jour)
- Jus de légumes frais (+ 80 € par semaine ou 15€ par jour)

#### + CHOISISSEZ VOTRE HÉBERGEMENT (tarif TTC 7 jours et 6 nuits par personne)

- Chambre seule **390 €**    Option Salle de bain et toilette privative et linges inclus **110 €**
- Chambre partagée à deux **290 €** / personne avec salle de bain à partager avec une autre chambre
- Chambre partagée à deux **350 €** / personne avec salle de bain et toilette privative et linges inclus
- Chambre partagée à trois **200 €** / personne avec salle de bain et toilette dans la chambre (sans linges)

#### + LINGE EN OPTION (tarif TTC par personne)

Le linge inclut : linges de toilette + peignoir + serviette sauna. **Sauf option salle de bain / toilette privative avec linge inclus.**

- Forfait 35 € par semaine    À l'unité 15 € : .....

## VENIR À LA MAISON DU JEÛNE

Vous arrivez :

- En train depuis la **Gare TGV Aix en Provence** (3H de Paris) et je prends le forfait transfert **Aller/Retour** de 40€. La navette /taxi vient vous chercher **le samedi pour le train qui arrive de Paris à 15H40 (Départ 12H37)** avec un retour le **vendredi pour le train de 13H15**. La Maison du Jeûne se trouve à 30' de la gare TGV d'Aix en Provence. La Maison du Jeûne n'assure pas de navette en dehors de ces horaires là (taxi conseillé avec forfait), nous contacter.
- En voiture       Je ne sais pas encore

**NOTA : Un courrier ou un email de confirmation, d'itinéraire et de préparation au jeûne et à votre séjour vous sera envoyé après, réception du bulletin d'inscription et des arrhes.**

## VOS ENGAGEMENTS

- J'atteste être en mesure de** marcher au minimum 3 heures par jour, être en bonne santé et je m'engage à assurer mes responsabilités personnelles et en groupe.
- Je confirme mes déclarations étant sincères et véritables** et dégage La Maison du Jeûne de toute responsabilité à ce sujet. Je m'engage également à avertir tout changement de situation sur ma santé pouvant survenir avant le séjour.
- J'ai bien pris connaissance des contre-indications du jeûne** sur le site internet [www.lamaisondujeune.com](http://www.lamaisondujeune.com)
- Je suis sous traitement médical pour la pathologie suivante :** .....  
**Dans ce cas, merci de fournir un certificat médical obligatoire attestant la possibilité du jeûne et de la marche.**

## PAIEMENT DE VOTRE SÉJOUR

**JE JOINS UN CHÈQUE D'ARRHES** (correspondant au montant de l'hébergement choisi) à libeller à l'ordre de LA MAISON DU JEÛNE et à renvoyer avec le bulletin d'inscription à l'adresse :

**La Maison du Jeûne** - 504 Chemin de la Loube - Route d'Eguilles - 13760 ST CANNAT

**Pour la Belgique, la Suisse**, merci de télécharger le RIB/IBAN sur le site internet ou demandez-le nous pour virer les arrhes.

**Pas de règlement CB sur place : Chèque, virement ou espèces (distributeur au village).**

## ANNULATION

**En cas de désistement de ma part, à moins de 30 jours du début du stage, les arrhes seront remboursées à 50% et à moins de 20 jours seront perdues. Toute annulation entraîne une retenue de 50 € pour frais de dossier. À moins de 10 jours et de départ anticipé, quelque soit la cause, la totalité du séjour est due.**

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_      Signature précédée de la mention manuscrite « LU ET APPROUVÉ »